



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 011/2024  
SÉANCE N° 1 DU 5 FÉVRIER 2024

### CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE CHARGÉ.E DE MISSION AGRICULTURE URBAINE À TEMPS COMPLET – CONTRAT DE PROJET DE 3 ANS

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 30 janvier 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

#### Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 23), Damien Richard, Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris (jusqu'à 19 h 35), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau, Didier Pillon, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 23), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 31), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

#### Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé.

#### Étaient représentés

Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Georges Poirier, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux (à partir de 19 h 35), Kamel Oghi a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Samia Sultani a donné pouvoir à Didier Pillon, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Antoine Caplan, Vincent Paillard a donné pouvoir à Anthony Roullier, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Céline Loiseau et Louis Michel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 février 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE CHARGÉ.E DE MISSION AGRICULTURE URBAINE À TEMPS COMPLET – CONTRAT DE PROJET DE 3 ANS

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le titre III - Recrutement par contrat du code général de la fonction publique, et notamment ses articles L332-24, 25 et 26,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu la délibération n° 151/2023 du 2 octobre 2023 portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Considérant que Laval Agglomération s'est vue notifiée par le comité d'engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) un montant de subvention sur les dimensions d'ingénierie-études-animation, d'investissement et de personnel d'un projet d'agriculture urbaine sur le quartier de Saint-Nicolas,

Que les études engagées en 2023 ont permis de définir un cahier des charges permettant de répondre aux objectifs d'un projet social, solidaire et participatif de création d'un lieu nourricier dans le quartier Saint-Nicolas,

Qu'il convient de lancer la phase opérationnelle de ce projet (lancement des travaux de réseaux, d'aménagements paysager, de création des équipements, constitution d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, etc.) et de poursuivre le travail nécessaire à l'octroi des autorisations d'exploiter les terres agricoles de la Plaine d'Aventure,

Après avis de la commission ressources,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, un emploi non permanent de chargé.e de mission agriculture urbaine contractuel, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet, est créé à l'effectif des services de Laval Agglomération, rattaché à la direction générale adjointe développement économique et urbain.

## Article 2

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien ce projet, à savoir :

- le pilotage des études techniques et réglementaires (évaluation environnementale, santé) nécessaires aux autorisations d'exploiter le site,
- le lancement des aménagements paysagers et des équipements,
- la création de la structure juridique,
- le déploiement de l'ingénierie financière : gestion des appels à projet, partenariats financiers,
- la mobilisation des équipes internes de la ville de Laval et de Laval Agglomération,
- la poursuite de la mobilisation des habitants.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 36 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2027.

Ce contrat peut être renouvelé par reconduction expresse, dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Ce contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut se réaliser.

L'agent contractuel recruté devra justifier :

- d'une formation universitaire de niveau 7 dans le domaine de l'agronomie, écologie ou environnement,
- faire état d'une expérience dans le domaine de la gestion de projet.

## Article 3

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 693 du grade de recrutement d'attaché territorial (ou par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement) avec l'octroi du régime indemnitaire en vigueur à Laval Agglomération.

## Article 4

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n° 2019 1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

## Article 5

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

## Article 6

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Jean-Louis Deulofeu et Nicolas Deulofeu).

Signé : Le Président,

Florian Bercault